

LOCATION SALLE POLYVALENTE VIRGILE HENRY

juin 2020

MAIRIE
MARCILLY- SUR- SEINE
Téléphone : 03.26.42.66.15
Mail : mairiedemarcilly2@wanadoo.fr

<i>Conditions de location</i> 250 personnes maximum	CAUTIONS	Habitants de MARCILLY-SUR-SEINE	Demandes de l'EXTERIEUR
Occupation 1 journée en semaine	800 € et 100 €	180 €	250 €
Occupation 2 jours tout compris (du samedi matin au dimanche soir)	800 € et 100 €	210 €	400 €

❑ **Remise des clés**

- le **vendredi matin avec les employés communaux**, à la salle Virgile HENRY.
- Un état des lieux sera fait en votre présence, en double exemplaire.
- Votre présence est impérative pour réceptionner tout matériel annexe (vaisselle, sono ...).
- Par mesure de sécurité, aucun appareil électrique ne pourra être utilisé au delà de la puissance indiquée sur les prises, dans la cuisine.
- cas d'urgence les pompiers (18) ; SAMU (15), police (17),
- Un défibrillateur est à disposition sur la Place des Marcilly de France. Suivre les instructions d'utilisation.
- Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte des habitations proches de la salle et de respecter les nuisances sonores et les massifs de fleurs.

❑ **En fin de location, avant la restitution des clefs :**

**LA SALLE DOIT ETRE TOTALEMENT VIDE ET PROPRE POUR LA
RESTITUTION DES CLEFS LE LUNDI MATIN**

- Rangement des chaises dans leur local **PAR 15**
- Rangement des tables sur leurs chariots respectifs : (laisser les chariots à droite de l'estrade)
 - Les petites tables sur le petit chariot
 - Les grandes tables sur le grand chariot.
- Balayage : de la salle, de l'estrade, de la cuisine, des sanitaires, de l'entrée et des abords.
- Fermeture de la vanne gaz cuisine
- Fermeture des robinets
- Arrêter : l'armoire frigorifique (propre), le congélateur, la hotte
- Extinction de tous les éclairages,
- Enlever toutes les décorations et leurs fixations (punaises, ruban adhésif, ficelles, ...)
- Sortir les poubelles pour le dimanche soir
- Fermeture des portes et fenêtres

❑ **Restitution des clefs :**

- ❑ Restitution des clefs, **le lundi matin.**
- ❑ L'état des lieux sera fait avec vous.
- ❑ Il est précisé que toutes dégradations éventuelles seront à la charge du locataire. Merci de vérifier votre contrat d'assurance.
- ❑ Nous vous rappelons qu'à la restitution des clefs, la salle est considérée comme disponible et qu'aucun matériel vous appartenant ne doit rester sur place.
 - LE REGLEMENT S'EFFECTUE A LA TRESORERIE DE SEZANNE AVANT REMISE DES CLEFS APRES RECEPTION DE L'AVIS DES SOMMES A PAYER.

❑ **Restitution des chèques de caution par la secrétaire de mairie après état des lieux:**

- Le chèque de 800 € sera restitué si aucune dégradation ni autre dégâts matériels
- Le chèque de 100 € sera encaissé si la salle des fêtes n'est pas nettoyée.